

Cameroun



Population : 28,37 millions d'habitants
Superficie du Pays : 475 442 km²
Langues officielles : Français, Anglais

Année de création du Conseil : 1960

Année d'adhésion à l'UCESA : 1994
Contact :
Tel :
Email :

Missions

Le Conseil Economique et Social de la République du Cameroun est une Assemblée consultative représentant les principales activités économiques, sociales et culturelles de la République.
Son rôle est, d'une part, de favoriser la collaboration entre elles, des différentes provinces et catégories professionnelles et, d'autre part, d'assurer leur participation à la politique économique et sociale du Gouvernement.

Organigramme

Le Conseil est composé de quatre organes :

- Le président,
- L'assemblée plénière,
- Le secrétariat général,
- Les commissions spécialisées.

Le Conseil peut créer en son sein, des commissions ad hoc ou des groupes de travail, en vue d'étudier un sujet déterminé relevant de ses attributions.

Composition

- Le président du Conseil est : Nommé par décret du chef de l'Etat,
- Mandat du président : 10 ans, renouvelable sans limitation précise,
- Le nombre de vice-présidents siégeant au sein du Conseil : 1
- Le nombre de conseillers siégeant au sein du Conseil : 150
- Nomination du secrétaire général du Conseil : nommé par décret du chef de l'Etat.

Partenariats

Utilité des partenariats :

- accès à du financement : NA
- conduite de projets, d'actions communes : NA
- Organisation d'évènements conjoints : NA
- Partage de bonnes pratiques : NA
- Accès à des données scientifiques, des rapports d'experts : NA
- Dons de moyens techniques : logiciels, ordinateurs, serveurs : NA

Les partenaires et affiliations actuels :

- NA

Président du Conseil Luc Ayang 1984 - ...

- Il est titulaire d'une licence en droit et économie de l'Université de Yaoundé (1972), puis sort administrateur de l'ENAM (1974);
- Il a occupé le poste de Chef de service de Législation et de la Réglementation à la division des Affaires Administratives et Juridiques (1975), de premier vice-préfet de Ngaoundéré (1976), puis Ministre de l'élevage, de sp^{ches} et des industries animales (1978);
- Il sera également Premier Ministre par intérim (1983 à 1984);
- Il est aussi le représentant personnel du Président Paul Biya.

Financement

Budget de l'Etat

Fonctionnement

Le conseil :

- Peut être saisi par le chef de l'Etat,
- Peut être saisi par le chef du gouvernement.

Fréquence des réunion du conseil : deux à trois fois par an

Existence d'un règlement intérieur : oui

Communication des décisions ou des activités au public : Les avis du Conseil ne sont pas publics mais destinés au chef de l'Etat.

Consultation de la société

Consultation citoyenne organisée à travers des sondages.

- Edifice dédié pour ses bureaux : oui
- Site internet : non
- Page Facebook : non
- Compte Instagram : non
- Compte X : non
- Intranet : oui
- Serveur sécurisé : non
- Compte de messagerie officiel et privé : non

Comités et commissions

Les commissions permanentes du CESE sont les suivantes :

- La commission économie, développement social, emploi, éducation, santé, culture, sport, recherche scientifique et technique, presse, environnement et développement durable, nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- La commission industrie, commerce et artisanat ;
- La commission agriculture, élevage, pêche et forêt ;
- La commission banques et crédit ;
- La commission syndicats ;
- La commission associations ;
- La commission mouvement associatifs féminins et de jeunesse ;
- la commission professions libérales.

Fréquence des réunions de ces commissions : NA

